

Mancey

Les habitants s'estiment freinés dans leurs projets par l'État

Mancey est une des rares communes dotées du label "Villages du futur" et d'une assemblée des habitants indépendante de la mairie. Malgré ces innovations, les développements identifiés par la population sont empêchés par un millefeuille administratif et des réglementations inadaptées.

Par **Marc GUILBAUD (CLP)**



L'assemblée des habitants a tenu à exprimer ses inquiétudes lors d'une conférence de presse. Photo JSL / Marc GUILBAUD L'assemblée des habitants avait réuni une quarantaine de personnes pour une conférence de presse Photo JSL / Marc GUILBAUD

SCOT, PADD, SRADET ou PLUi. Ces acronymes, réservés aux initiés, sont des éléments que l'on retrouve dans loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) de 2015.

Cette loi conditionne la manière dont doit être utilisé le territoire : permis de construire, zones artisanales, habitation, tout est organisé et réglementé via le prisme de ces plans.

Si la population, dans son ensemble peine à comprendre, il semblerait que ce soit également difficile pour un grand nombre d'élus des petites collectivités, et pas seulement à Mancey. La complexité et la densité des textes est telle que souvent, ces élus font appel à des cabinets spécialisés, auxquels l'État a, de fait, donné des pouvoirs importants pour mettre en place ces fameux plans d'urbanisme.

Inadapté a la réalité locale

Et c'est là que l'assemblée des habitants de Mancey s'insurge contre « un processus technocratique qui n'est plus accessible à ceux pour qui il est fait ». Ils voudraient un schéma qui ne va plus seulement du haut vers le bas, mais aussi dans l'autre sens.

La population mancéenne comprend d'autant moins que, derrière des soutiens appuyés pour leurs initiatives de démocratie, derrière leur labellisation comme "Village du futur", la notion de besoin des habitants ne vient jamais : seule la réglementation est mise en avant.

Pierre Zarka, membre de l'assemblée s'en indignent : « On ne peut pas accepter d'être des citoyens uniquement pendant le temps passé dans l'isoloir. »

Ce qui inquiète les habitants, c'est de ne plus pouvoir, avec ce PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), créer ou maintenir de zone artisanale. Or, sans activité économique, le village meurt. Anne Morin, un autre membre de l'assemblée explique : « On nous oppose le principe de synergie, celui des villes centre et des villages. Cela implique que l'activité va être concentrée dans ces villes centre et que les villages vont peu à peu dépérir. »

Quel pouvoir pour les petites collectivités

Il en va de même pour les projets élus dans le cadre de l'assemblée : projet circuits alimentaires courts, photovoltaïque, projet "Bien vieillir à Mancey" et même un projet d'aménagement de zone humide, lesquels ont besoin de foncier. Toutes ces initiatives correspondent à des besoins locaux qui vont grandissants, surtout avec un retour de la démographie rurale suite au Covid.

Devant la perte de compétences et la baisse des moyens, les petites collectivités (dont Mancey) craignent de ne devenir que des transmetteurs de décisions imposées, et des récepteurs de la colère des citoyens.